



St-Savinien-sur-Charente d'après une huile de J. Reboux.

Votre santé :

Le résident est libre de choisir son médecin, infirmier, kinésithérapeute, pédicure, qui interviennent si besoin.

Votre sécurité :

Chaque appartement est équipé de sonnettes d'appel.

Les services :

Le courrier est distribué le matin dans les boîtes aux lettres de chaque résident.
Le coiffeur en ville, sur rendez-vous, à domicile, à votre demande.
Taxis et ambulances sont à votre disposition.

Le culte :

Pour ceux qui le désirent, messe le dimanche à 11 heures, à l'église de Saint-Savinien.

Situation :

A proximité de la ville (2 500 habitants), commerçants, marché, banques, pharmacies, etc ...

- Gare SNCF
- 45 kms de la mer
- Piscine - Minigolf
- Aire de loisirs (plan d'eau).

Sans aucun engagement, venez visiter notre résidence. Une étude personnalisée pourra vous être remise. Pour tous renseignements complémentaires, nous sommes à votre entière disposition. Appelez-nous au 05 46 90 12 85 aux horaires de bureaux.

Au cœur
d'une région ensoleillée,
la Charente-Maritime ...



où flânerie rime avec découverte ...

Royan, l'île d'Oléron et leurs plages;
La Rochelle, Saintes, Rochefort,
St.Jean-d'Angély et leur passé architectural;
en passant par Marennes,
capitale de l'huître,
ou Cognac et ses chais.



Résidence
«La Savinoise»



17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 90 12 85



Bienvenue dans notre Résidence !

C'est un établissement public géré par le C.C.A.S. de Saint-Savinien-sur-Charente.
Cet établissement neuf est ouvert depuis le 1er octobre 1991.

Il est constitué de 40 appartements :

• **36 T1 bis**
(pour personne seule).

• **4 T2**
(pour couple)
et un étage desservi
par un ascenseur.

Conditions d'admission :

L'établissement,
non médicalisé, reçoit
les personnes seules
ou en couple,
retraités, valides.

La vie dans l'établissement :

A la Résidence,
visites et sorties
sont entièrement libres.

Quand le résident
quitte l'établissement
pour une journée ou
plus, il est souhaitable
de le signaler au
secrétariat.



Possibilités d'accueil :

Séjour de courte durée :

Il vous est possible
de venir faire un essai.

Dans ce cas,
les chambres d'hôtes
sont à votre disposition,
meublées.

Séjour de longue durée :

Si vous désirez
devenir locataire,
une caution sera versée
lors de la réservation
(montant d'un loyer).

Vous y apporterez donc
vos meubles,
vos objets personnels
afin de conserver
votre cadre
de vie habituel.